

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-592 DU 20 SEPTEMBRE 2005

Chargeant Madame Léa D. AHOUGBENOU-HOUNKPE,
Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation
Professionnelle de l'intérim de Madame Dorothée Akoko
KINDE-GAZARD, Ministre de la Santé Publique pour compter
du 20 au 26 septembre 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

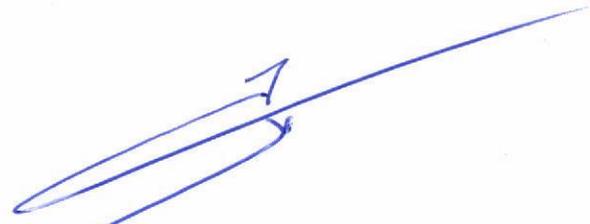
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du 20 au 26 septembre 2005, Madame Léa D. AHOUGBENOU-HOUNKPE est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence de Madame Dorothée Akoko KINDE-GAZARD.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 septembre 2005

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,**



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - SGG - MFPSS 2
- MSP 2 - AUTRES MINISTERES 20
- DEPARTEMENTS 12 - JO. 1.-